

COMPRENDRE LA BOURSE

Les obligations



Ce document pédagogique ne constitue pas une incitation à investir et n'est pas un conseil en investissement. Le Client qui souhaite un conseil en investissement avant de réaliser une opération sur des obligations est invité à contacter son conseiller pour s'assurer que le produit est adapté à son expérience, sa situation financière et à ses objectifs. Le Client reste seul et unique juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure et doit impérativement apprécier ses choix d'investissement en fonction de sa situation financière, de son expérience et de ses objectifs personnels en matière de placement (notamment en termes de degré d'acceptation du risque de perte en capital et de durée d'investissement envisagée).

Le placement en Bourse est risqué. Vous pouvez subir des pertes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps.

Copyright© : Article fourni par Binck.fr, titulaire du droit d'auteur. Toute demande de reproduction doit être adressée à BinckBank.

***BINCK.FR**



Les obligations

Les obligations sont la preuve qu'un investisseur a prêté de l'argent à une entreprise ou à un état. Les obligations sont des droits de créances. Négociables en Bourse, les obligations ont :

- une durée limitée
- un montant défini
- un mode de remboursement précis
- des revenus sous forme d'intérêts.

Lorsqu'il s'agit d'obligations simples, ces titres de créances constituent dans un portefeuille un facteur de stabilité et des risques limités. Les obligations complexes, par exemple convertibles, échangeables ou remboursables en actions, ou qui permettent de souscrire des actions, sont plus risquées.

➔ Définition

Une obligation représente une fraction d'une créance. Ce titre de créance permet à celui qui émet l'obligation de collecter des fonds. Autrement dit il s'agit d'une reconnaissance de dette d'un émetteur envers un acquéreur. Les émetteurs sont en général les sociétés, les États, les collectivités publiques ou les entreprises publiques. La valeur nominale de l'obligation est le montant qui a été initialement prêté. L'obligation à une durée limitée. La date de maturité ou d'échéance est la date à laquelle l'obligation sera totalement remboursée. L'acquéreur de l'obligation reçoit en échange de son capital prêté un intérêt qui est appelé un coupon. Celui-ci peut être versé par trimestre, par semestre ou par an. Plus rarement, pour certaines obligations, le coupon peut cependant être versé en totalité à l'échéance, avec le remboursement. Par ailleurs les obligations peuvent être librement négociées en Bourse et ont donc un cours de cotation.

➔ Caractéristiques

1- **La valeur nominale** est la valeur comptable qui a été initialement prêtée. Elle sert de référence pour le calcul du remboursement et des intérêts.

2- **Le prix d'émission** est le prix à payer pour acquérir l'obligation à son émission. S'il correspond à la valeur nominale, l'obligation est dite émise au pair.

Par ailleurs des obligations peuvent être émises à un prix inférieurs ou supérieurs à la valeur nominale. On parlera dans ce cas de prime d'émission.

3- **Le taux facial** ou nominal est le taux d'intérêt appliqué au nominal de l'obligation pour calculer le montant des coupons.

4- **Le prix de remboursement** est le montant perçu par l'acquéreur pour toute obligation arrivé à échéance. Ce prix peut être supérieur au prix d'émission, on parlera dans ce cas de prime de remboursement.

5- **Le remboursement ou amortissement** peut être fait de trois manières :

| A l'échéance : In fine | Annuités constantes | Amortissements constants |
|---|---|---|
| La totalité du remboursement se fait à l'échéance. Les intérêts sont donc versés de façon régulière et pour le même montant jusqu'à la fin (In fine). | Le remboursement et le versement des intérêts se font de façon constante tout au long de la période. L'acquéreur reçoit le coupon plus une partie du remboursement, à chaque période. Les deux montants seront identiques jusqu'à l'échéance. | Le remboursement se fait de façon constante tout au long de la période. Mais les intérêts seront versés en fonction du capital restant, donc déclineraient jusqu'à l'échéance. Seul le montant du remboursement, l'amortissement, est constant. |

MOTS CLES



Obligation
Créance
Coupon
Taux fixes
Taux variables

A SAVOIR



Les obligations sont émises sur le marché primaire et négociées sur le marché secondaire.

A RETENIR



Les obligations sont notées par niveau de risque :

Note A représentent les émetteurs de meilleure qualité ;

Note B requièrent un caractère spéculatif ;

Note C présentent un risque de défaut important ;

Note D sont attribuées aux entreprises en défaut de paiement.

ASTUCE



Le cours de l'obligation tend vers sa valeur de remboursement au fur et à mesure que l'échéance approche.

ATTENTION



Fiscalité : les opérations boursières sont soumises à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales



Exemple : une société émet une obligation dite In Fine au nominal de 1000€. Le taux d'intérêt est de 4% et la date d'échéance est dans deux ans. Le coupon étant versé par an.

A l'échéance, deux ans après, la société rembourse l'obligation à l'acquéreur en lui versant 1080€, 1000€ pour le remboursement plus 40€ chaque année pour le coupon.

Attention : les calculs utilisés dans les exemples chiffrés ont été simplifiés dans un but pédagogique. Les résultats découlent directement des tarifs choisis pour les exemples. D'un intermédiaire financier à l'autre, ces tarifs varient.

➔ Types d'obligations

1 Obligations à taux fixes

Les obligations à taux fixes sont des obligations classiques qui rapportent le même taux d'intérêt pour toute la durée de vie de l'emprunt. Le remboursement du capital se fait à l'échéance.

En revanche le nominal variera en fonction des taux d'intérêts des prochaines émissions obligataires. Si le taux des nouvelles obligations augmente, le cours des anciennes baisse. En effet, si les nouvelles obligations rapportent un intérêt plus élevé, alors les investisseurs n'achèteront plus les anciennes. Ils achèteront les anciennes uniquement s'ils les payent moins cher. Les obligations peuvent ainsi coter moins que leur valeur nominale ou de remboursement.

Si les taux baissent, l'inverse se produit, les cours des obligations augmenteront.

2 Obligations à taux variables

Le nominal des obligations à taux variables reste identique pendant toute la durée de l'emprunt. En revanche, le taux d'intérêt varie en fonction des taux pratiqués sur les marchés financiers. Ces obligations seront indexées sur certains taux monétaires, obligataires ou encore un mélange des deux.

3 Obligations à taux révisibles

Comme les obligations à taux variables, le nominal restera identique. Par contre, le taux d'intérêt sera révisé à certaines périodes en fonction des taux obligataires.

Les obligations à taux variables ou révisibles permettent à l'investisseur de préserver le capital mais lui font prendre des risques sur les revenus (intérêts) qu'il désire tirer de ce placement. Le prix du coupon peut augmenter ou baisser au fil des années.

➔ Particularités de certaines obligations

1 Les obligations convertibles en actions

Ces obligations peuvent être transformées en action. Le contrat d'émission prévoit qu'elles pourront, à des périodes déterminées ou à tout moment, sur la demande de l'investisseur, être converties en actions.

2 Les obligations échangeables

Ces obligations à taux fixes peuvent être échangées contre des obligations à taux variables, et inversement. Le contrat d'émission permet sous certaines conditions et à une certaine date cet échange.

POUR EN SAVOIR PLUS



- Les actions
- Les fonds
- Les trackers
- La fiscalité

FORMATIONS



Vous souhaitez approfondir vos connaissances ?

Formez-vous gratuitement de chez vous aux produits boursiers avec [les webinaires Binck.fr](#).



3 Les obligations à coupon zéro

Ces obligations ne procurent pas de coupons versés pendant la vie de l'obligation. Néanmoins le rendement proviendra de la différence entre le capital versé à l'émission et le capital remboursé à l'échéance.

➔ Fonctionnement

1 Comment acheter ou vendre les obligations ?

Pour négocier les obligations, il suffit de passer un ordre d'achat ou de vente à un intermédiaire financier (Etablissement bancaire, courtier en ligne). Celui-ci sera transmis sur le marché boursier et exécuté selon et si les modalités de l'ordre le permettent. Les obligations ne pourront être négociées qu'à partir d'un compte-titres ordinaire.

2 Comment sont cotées les obligations ?

Les obligations sont cotées en pourcentage de nominal et au pied de coupon.

La cotation des obligations ne se fait pas en euro mais en pourcentage du nominal pour faciliter la comparaison. De plus pour prendre en compte le détachement des coupons (c'est à dire le paiement des intérêts), à la cotation au pourcentage est ajouté la cotation au pied de coupon. Cette cotation au pied de coupon permet une comparaison des cours des obligations ayant des dates de paiement de coupons différentes.

Exemple : un investisseur achète une obligation qui est cotée 105%

- la valeur nominale de l'obligation est égale à 1000 euros

- le taux facial vaut 4%

- le dernier coupon a été versé il y a 60 jours (versement annuel)

L'obligation coûte : $1000 * [105\% + (4\% * 60 / 365)]$ soit 1056.50 euros

➔ Risques et précautions

Risque à l'échéance : le risque de défaut

Le remboursement de l'obligation dépend de la capacité de l'émetteur à faire face à ses engagements. Le risque de défaut est le risque lié à la solvabilité de l'entité qui a émis les titres.

Certaines obligations ne donnent pas lieu à un remboursement égal à l'investissement initial. Divers modes de calcul de la valeur de remboursement peuvent être déterminés contractuellement. Dans une telle hypothèse le porteur d'obligation peut être soumis à un risque de perte en capital.

Risques en cours de vie : les risques de perte en capital et de liquidité

Il n'existe pas de garantie sur le prix de cession de l'obligation en cours de vie. Le cours de l'obligation évolue en fonction du niveau des taux d'intérêt, de la qualité de l'émetteur et de la liquidité du marché. Si vous souhaitez revendre votre titre avant son échéance, vous encourez un risque de perte en capital (ou de gain).

Le risque de perte en capital

L'obligation est sensible aux variations des taux d'intérêt. La valeur de marché d'une obligation à taux fixe évolue en sens inverse des taux d'intérêt.



- En cas de hausse des taux, le prix de marché de l'obligation à taux fixe baisse.

Exemple : un porteur détient des obligations à taux fixe de 5 % depuis 2 ans. Aujourd'hui, le taux du marché augmente (passe de 5 % à 6 %), le prix de l'obligation à 5 % baisse (son cours baisse).

- En cas de baisse des taux, le prix de l'obligation anciennement émise augmente.

Exemple : le taux de marché baisse (passe de 5 % à 4 %), le prix de l'obligation à 5 % augmente. La sensibilité à l'évolution des taux est d'autant plus grande que la durée de vie de l'obligation est longue.

La perception de la qualité du crédit de l'émetteur a également un impact sur le cours de l'obligation, en l'absence même d'évolution des taux du marché.

Le risque de liquidité

L'investisseur qui souhaite revendre son obligation avant l'échéance peut rencontrer des difficultés à trouver un acquéreur. Le marché obligataire est un marché peu liquide (moins d'échanges que sur le marché actions).

Conclusion

Les obligations sont des titres de créances qui représentent un emprunt contracté par une société, une collectivité publique, une entreprise publique ou l'État, pour un montant et une durée limitée, moyennant un intérêt. Le détenteur d'une obligation est rémunéré par un coupon dont le taux est fixe ou variable en fonction d'une référence externe. Les obligations simples émises par des émetteurs de qualité constituent un facteur de stabilité dans un portefeuille, le risque étant limité par rapport aux autres produits financiers comme les actions ou produits dérivés.